

Elus en exercice	17
Quorum	9
Présents	14
Procurations	3
Votants	17

**MAIRIE DE BREVAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2024**

Convocation du 19 avril 2024

PRESIDENCE : Thierry NAVELLO

PRESENTS : Julie FLAMAND, René LANNOU, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, ANNIE ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Jean-Yves SEILLE, Mylène MOREAU, Jacky LECLERC, Gwénaëlle MILON, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI, Sébastien MOLINIER

ABSENTS EXCUSES : Hélène CHAUFTON (Procuration donnée à Jacky LECLERC), Christine TOURNAY (Procuration donnée à Maryse MAUGUIN), Julien MOREAU (Procuration donnée à Gwénaëlle MILON)

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse MAUGUIN

COMMUNE

Le compte rendu de la dernière réunion datant du 05 avril 2024 est adopté à l'**unanimité**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après accord à l'unanimité des membres du conseil municipal, les délibérations suivantes sont ajoutées à l'ordre du jour :

- **2024-28** Mise à disposition de la Balayeuse de voirie à la Commune de Neauphlette et du Chauffeur
- **2024-29** Recours au service civique

DECISIONS DU MAIRE

DELIBERATIONS

2024-027 Etude de faisabilité d'une installation de chauffage par géothermie des bâtiments communaux

Dans le cadre du dispositif « Village d'Avenir » dont la commune de Bréval est lauréate, le Maire a été invité à participer à une réunion d'information sur la géothermie le 13 mars 2024, en présence d'un représentant de la direction régionale d'Ile-de-France ADEME, de la cheffe de projet « Village d'Avenir » et de représentants de la DDT 78, ainsi que du Maire de Septeuil.

Cette présentation a fait apparaître plusieurs points significatifs concernant la géothermie :

- Coût de fonctionnement très réduit : on n'alimente qu'une pompe à chaleur ou un dispositif de circulation de fluide
- Installation avec une très grande durée de vie, 100 ans annoncé pour la géothermie sur sonde
- Coût d'investissement très élevé
- Subvention à l'installation de l'ordre de 30%
- Le sous-sol de la commune est a priori très favorable à la géothermie de surface

Au vu des obligations légales de réduction de la consommation d'énergie à horizon 2030 qui vont être imposées à la commune, l'équipe municipale cherche des solutions qui permettent de diminuer notre empreinte énergétique, en minimisant l'impact environnemental et cela dans des conditions économiques viables pour Bréval.

M. le Maire propose ici aux conseillers municipaux de se prononcer sur la pertinence de commander une étude de faisabilité pour un projet de chauffage par géothermie de surface pour plusieurs bâtiments municipaux.

M. le Maire précise que cette étude coûterait d'après l'ADEME entre 3000 € et 5000 €, et pourrait être subventionnée jusqu'à 70%.

Vu le compte rendu de la réunion du 13 mars 2024 ;

Vu l'exposé de M. le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de M. le Maire et lui donne tous pouvoirs pour mener à bien l'étude de faisabilité d'installation de géothermie de surface

AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ADEME pour la prise en charge d'une partie du coût de cette étude

2024-28 Mise à disposition de la Balayeuse de Voirie à la Commune de Neauphlette et du Chauffeur

La commune de Neauphlette souhaite pouvoir effectuer des balayages de voirie. Elle sollicite la commune de Bréval afin de disposer de notre balayeuse avec son chauffeur.

Vu le projet de conventions présenté par M. le Maire

Vu l'exposé de Mr le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

- **16 voix pour**
- **1 voix contre**
- **0 abstention**

APPROUVE la location de la balayeuse avec chauffeur à la Commune de Neauphlette

AUTORISE la signature des conventions de mise à disposition de la balayeuse communale à la Commune de Neauphlette ainsi que la convention de mise à disposition d'un agent communal

DIT que ces deux conventions prennent effet à compter du 6 mai 2024 et jusqu'au 31 décembre 2025

FIXE la montant de la prestation à 280 € TTC, correspondant à une journée de 7 h 30 (temps d'acheminement compris).

2024-29 Recours au service civique

Monsieur le Maire expose que le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale. En l'espèce, la mission relèverait de la solidarité citoyenne à travers des missions à destination des personnes âgées de la commune de Bréval telles que visites à domicile, appels, organisation d'ateliers, sorties en groupe...

Plusieurs conditions doivent être remplies par l'organisme d'accueil pour recourir au service civique :

- les volontaires doivent être engagés sur des missions utiles à la société, permettant de répondre aux besoins de la population et des territoires,
- les volontaires doivent intervenir en complément de l'action publique et ne doit pas s'y substituer,
- les missions proposées dans le cadre du service civique s'adressent à tous les jeunes de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) et ne peuvent pas exclure les jeunes n'ayant pas de diplômes ou de qualification.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal

- d'autoriser le Maire à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion

sociale (DRJSCS) ;

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ;
- de donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ;
- de dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111, L2121-12 et L2121-29 du CGCT

Vu le Code du Service National,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE

- D'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ;
- De donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage après agrément, idéalement à compter du 1^{er} juillet 2024;
- De dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

DIT que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

GESTION / FINANCES

- Finances au 03/05/2024 : 1 064 665,59 €
- Point sur la couverture de parking de la gare : risques si on ne démarre pas (Loyers moindres, plus de prises en charge totale par le tiers investisseur, plus d'entreprise dispo...)

Rappel de l'obligation légale de couverture du parking de la gare pour 2028.

Le principe pour la commune est de faire appel à un tiers investisseur qui s'occupe de tout : financement, création, exploitation.

URBANISME

- Nous restons en attente du dépôt de la demande de permis de construire pour l'OAP n° 6. Néanmoins le mauvais état financier du secteur n'aide pas.

BATIMENTS MATERIEL

- Eglise : le rapport de l'état sanitaire de l'église est arrivé. Trop technique pour l'interpréter, nous avons demandé un rapport écrit plus explicite
- Contrat rural 2025 : réunion avec Ingeniery ce jour. Nous envisageons de déposer une demande pour les travaux de rénovation de la Sergenterie, ainsi que pour l'acquisition et les travaux du bâtiment multi activités. Subvention à 70% avec un plafond de dépenses à 675 000 €

VOIRIE

- En cours : attente de l'accord du fermier pour la finalisation de la mise aux normes des arrêts de bus à la Butte.
- Travaux entretien : Bossus courant juin
- Elargissement des trottoirs rue René Dhal : l'analyse de la concertation est terminée, 4 entreprises ont participé, 1 est hors délais. L'entreprise TPN est proposée par la maîtrise d'œuvre.
- Parking rue de la Forêt : 3 devis reçus.
M. SIMENEL présente les devis à l'assemblée délibérante en indiquant les différences techniques. Nous allons privilégier l'entreprise ayant le meilleur rapport qualité prix. D'autant que le parking risque d'être utilisé par des véhicules lourds (forains notamment)
- L'entreprise Magny va coordonner le déplacement des candélabres avec la réfection des trottoirs rue Dhal
- Rue du général Patton, la commission voirie va être réunie pour discuter de marquage d'emplacement de stationnement.
- Une seconde borne de recharge va être installée par le SEY, rue du Prieuré



ENVIRONNEMENT

- Retour sur les brigades vertes (Semaine du 15 au 19 avril) : intervention à la Butte, au Thiron, le bois de Bréval. Le travail a été de qualité et efficace.
- Campagne de diagnostic de la santé des arbres de la commune (arbres morts, branches dangereuses...)
- Création des massifs devant le tennis en cours : les commandes sont passées.
- Devis signés pour les massifs et le fleurissement de la commune / en attente de livraison

FETES ET ANIMATIONS

- Retour sur la venue de la Fondation PSG (Environ 130 personnes / Stands variés / animateurs dynamiques et sympathiques / Petits cadeaux et crêpes très appréciés)
- Commémoration du 8 mai : gerbe commandée / UNC et 79th seront présents Messe à 9 h à Bréval / Cérémonies à 10h15 ST Illiers le Bois / 11h Neauphlette / 11h30 à Bréval
Pot commun salle des fêtes de Bréval
- Préparation des fêtes de la Pentecôte : retraite aux flambeaux animée par Étincelles Bouillasse / Feu d'artifice par Brezac (thème : hits entendus lors d'événements sportifs) / Petit train le dimanche / Poneys de Francine le lundi

INFORMATION – COMMUNICATION

- Bulletin municipal : date limite pour les articles le 22 mai
- RGPD : rappel du CIG sur les bonnes procédures à mettre en place. Gros travail de tri sur les données à faire. Il faut évacuer les données inutiles et dangereuses.
- Accessibilité site internet et applications mobiles : notre site internet n'est pas aux normes d'accessibilité, problème de contraste, organisation, logiciel de lecture de site ... L'audit est obligatoire cette année mais est très coûteux : 3 500 € à 4 000 €
- Réunion Mobility : il faudrait plus communiquer sur l'existence d'une borne électrique de recharge aux anciens ateliers et au parking de la gare

MISSION LOCALE :

- AG extraordinaire pour modification des statuts

ACTION SOCIALE :

- CCAS Le repas du 7 avril a réuni 169 personnes / Repas excellent concocté par Denis Tellier et animé par JB Saxo
1 demande d'aide a été traitée vendredi 19 avril
- Bus santé : les jeudis 2 et 30 mai (annulation du 15 mai en raison des fêtes de la Pentecôte) / Peu de patients
- Bus PMI : mercredi 15 mai (dans le parc à titre exceptionnel) et mercredi 30 mai
- Bus Insertion: 22 mai (tous les 2 mois cette année)
- Nouveau dispositif Aide Senior : Katia poursuit ses missions en avril à mi-temps
210 Appels téléphoniques / 9 Visites / 7 personnes Cinéma le 3 avril
2 Ateliers jeux de société le vendredi après-midi soit 12 personnes
- YES+ : mauvaise nouvelle : le YES été ne se fera pas non plus
L'Agence Autonomy qui était mandatée par le Département pour gérer ce dispositif a choisi de prendre des contrats civiques pour intervenir auprès des seniors via une plate-forme. On est dans l'attente de plus d'informations.
- Mme Mauguin a rempli une demande pour avoir notre propre Service Civique
Payé 620 € soit 506€ par l'état / 114€ pour la commune
En attente de la délibération et de la lettre de motivation

INTERCOMMUNALITE

CCPIF

- Inauguration du terrain de tennis à 11h

MARPA :

- 1 Place se libère

CENTRE DE LOISIRS DE NEAUPHLETTE

- Il n'y aura finalement pas de centre au mois d'août
- Les tarifs vont augmenter sur 2024/2025

SIVU BREVAL NEAUPHLETTE

- RAS

SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE :

- Actuellement, le ramassage scolaire pour les écoles primaires mobilise deux bus pour 15 élèves, et est pris en charge à 100% par le STIFF. Les subventions départementales vont s'arrêter, en conséquence de quoi les circuits vont être réévaluer avec la suppression à venir de l'un d'eux.

SIVSCP

- Les jauges ont été installées pour évaluer l'évolution des fissures

SICOREN

- RAS

SEY

- RAS

ASSOCIATIONS

- Sol&Joy : 5 mai : le Fort Boyard des familles
- UNC + la 79th : animation de la commémoration du 8 mai
- Telestongène: dimanche 19 mai : loto au profit du Téléthon
- Club de l'amitié: concours de belote le lundi 20 mai
- Club de l'amitié : concours de pétanque le samedi 25 mai
- Paroisse : kermesse le dimanche 2 juin dans le parc
- United Riders: les 8 et 9 juin, American Day

QUESTIONS DIVERSES

- Une remarque est faite sur le chauffage des vestiaires du stade : M. LANNOU va faire intervenir quelqu'un pour reprendre le réglage qui paraît excessif
- La paroisse a créé une page FaceBook
- L'éclairage reste allumé la nuit à la Gamacherie : Monsieur SIMENEL invite à l'appeler lors des dysfonctionnements pour qu'il constate et fasse éventuellement intervenir l'électricien
- Une question est posée sur l'avancement de l'achat du terrain jouxtant le parc municipal par la commune : la signature interviendra le 22 juin 2024
- Parking de la gare : le garage à vélo est terminé, fonctionnel, avec quelques outils à dispositions pour de petites réparations. Également, la borne de recharge électrique a été installé
-

Heure de clôture du conseil municipal : 21h15

Date de la prochaine réunion de conseil : 7 juin 2024

FEUILLET DE CLOTURE

MAIRIE DE BREVAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2024
Convocation du 19 avril 2024

PRESIDENCE : Thierry NAVELLO

PRESENTS : Julie FLAMAND, René LANNOU, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, ANNIE ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Jean-Yves SEILLE, Mylène MOREAU, Jacky LECLERC, Gwénaëlle MILON, Christian FOUCAULT, Myriam DAVI, Sébastien MOLINIER

ABSENTS EXCUSES : Hélène CHAUFTON (Procuration donnée à Jacky LECLERC), Christine TOURNAY (Procuration donnée à Maryse MAUGUIN), Julien MOREAU (Procuration donnée à Gwénaëlle MILON)

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse MAUGUIN

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :

2024-027 Etude de faisabilité d'une installation de chauffage par géothermie des bâtiments communaux

2024-28 Mise à disposition de la Balayeuse de Voirie à la Commune de Neauphlette et du Chauffeur

2024-29 Recours au service civique

Président de séance
Thierry NAVELLO

Secrétaire de séance
Maryse MAUGUIN

